# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE;

OCTIDI 18 Thermidor.

( Ere vulgaire. )

Vendredi 5 Août 1796.

Le prix de l'abonnement est pour Paris, les départemens et l'étranger, de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an. Toute lettre non-affranchie ne sera pas reque.

Etablissement militaire fixé par le congrès des Etats-Unis, pour maintenir l'union et la paix entre les seize états de ce continent. — Arrivée de Buonaparte au sénat de Bologne — Prise de la ville de Porto-Ferrajo par les Anglais. - Préparatifs des Français pour le siege de Cussel. - Discours de Thibaudeau sur les assemblées primairss de Marseille.

# ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-Yorck, le 13 juin

Le chevalier Trujo a débarqué le 3 de ce mois à Nor-folck en Virginie. Il vient en Amérique en qualité de ministre plénipotentiaire de la cour de Madrid auprès des Etat-Unis.

commit Robert Barclay a été nommé par sa majesté britannique demain, pour venir régler les limites de la riviere Sainte-Croix, et peu à de concert avec MM. James Sulivan & Howell, commissaires ommés de la part des Etats-Unis.

Un navire américain qui arrive de Surinam a confirmé l'avis que la colonie hollandaise s'étoit rendue aux Anglais à la fin de mai; il a rapporté aussi qu'une escadre hollandaise de cinq vaisseaux de ligne & trois frégates, ayant es troupes à bord, & commandée par l'amiral Brackel, étoit arrivée à Cayenne.

#### De Philadelphie, le 18 juin.

Le congrès a fixé, par un acte passé dans ses dernières séances, l'établissement militaire des Etats-Unis; il sera formé d'un régiment de dragons de 350 hommes; de 4 régimens d'infanterie de 450 hommes chacun, & de deux petits corps d'artillerie & d'ingénieurs. Il seroit difficile d'organiser à meoins de frais une ferce publique, capable etin, rus de maintenir l'union & la paix en g liv. & occupant un immense continent. de maintenir l'union & la paix entre seize états confédérés

Le président du congrès jouit toujours, malgré l'op-Position qui s'est élevée contre lui, de la confiance de majorité des meilleurs citoyens. Il vient de quitter cette ille avec sa femme pour se rendre à sa résidence à Mont-Vernon.

### ITALIE.

De Bologne, le 9 juillet.

I général Buonaporte, en repassant ici à son retour de Florence, alla au sénat, où il prononça un discours trèséloquent dans lequel il louoit le patriotisme des Boulonnais, & il exprimoit tout l'intérêt qu'il prenoit à leur félicité. Il lut la copie d'une lettre qu'il écrivoit au directoire, dans laquelle il parle de la maniere la plus favorable des Bolonnais, de l'accueil qu'ils ont fait aux Français & de leurs dispositions. Il remit aussi une lettre de recommandation pour les députés envoyés à Paris au directoire, & qui sont déjà partis. On ne pouvoit faire un meilleur choix & plus généralement applaudi; ce sont MM. le sénateur Savioli (poëte & historien célebre), l'avocat Aldini, le docteur Conti & le négociant Bologna.

Le senat de Bologne a fait saveir, par un édit, que le commandant en chef des armées françaises a permis qu'on format une garde nationale pour veiller à la défense intérieure & à la garde de la ville. Il invite les citoyens de toutes les classes, tant de la ville que du pays, à venir s'inscrire parmi les défenseurs de la patrie. Le chef de cette garde nationale sera un officier français, qui formera le plan d'organisation & choisira les officiers.

# De Florence, le 15 juillet.

Le 12 de ce mois, le ségrétaire d'état reçut une lettre du gouverneur de Porto Ferrajo, qui mandoit que, le 5, une escadre anglaise de 17 vaisseaux, avec deux mille hommes de troupes, avoit paru devant le port, en annonçant l'intention d'empêcher sculement que les Français ne s'emparassent de ce poste, sans vouloir aucunement violer la neutralité. Mais le lendemain au matin un détachement des troupes anglaises s'empara du petit fort de Saint-Jean-

t qu'un de geni

un des

, où i

ae tran. s consx jeunes oit élire

guignon

s; une ant aux & pournombre il étoit e la terent péri caché, parler mépris

etoire vaineus. le ; qu'il est sur blicain, ué deux and jour

a maître

ard. Un ui rend eurtres, nens des

tribunal, comme onseil a e de six élections semblées

idiomes, de l'im-

iques,

Baptiste, à un mille de la place. Le débarquement se fit la nuit suivante sur la plage d'Acquaviva, qui est hors de la portée du canon des forts. Les Anglais établirent aussi-tôt sur la colline une batterie qui dominoit la ville. Après quoi deux officiers s'avancerent tambour battant & ficent remettre au gouverneur un écrit, portant que les troupes françaises s'étant emparées de la place & du port de Livourne, les canons de la forteresse ayant tiré sur les vaisses ux de sa majesté britannique, & les propriétés des sujets de sa majesté à Livourne ayant été volées, malgré la neutralité du grand duché, il y avoit lieu de craindre que les Français ne vinssent s'emparer de même de Porto Perrajo & de l'isle d'Elbe, position qui pour-roit favoriser les projets hostiles qu'ils ont sur la Corse; qu'en conséquence, pour piévenir des intentions & des projets aussi contraires aux intérêts du grand duc qu'à ceux de sa majes é britannique, le commandant anglais demandoit à mettre une garnison dans la place en de la défendre contre une invasion, ne voulant d'ailleurs s'immiscer en rien dans l'administration civile, qui seroit goumise aux ordres seuls de son altesse royale.

Le gouverneur de Porto-Ferrajo ayant convoqué tous les ches civils & militaires, il a été reconnu qu'il étoit impossible d'opposer aucune résistance aux forces des Anglais. En conséquence ils y sont entrés & s'y sont établis, en protestent de leurs intentions amicales envers le sou-

verain & les peuples de la Toscane.

#### ANGLETERRE.

# De Londres, le 28 juillet.

Depuis un mois tous les papiers publics sont remplis de raisonnemens, de sarcasmes, d'apologies, sur l'aventure d'un paquet de lettres, remis par la princesse de Galles à une de ses dames Lady Jersey, confié par celle-ci à un ministre anglican qui devoit les porter en Allemagne, & qui, n'ayant pu faire ce voyage, l'a renvoyé à Lady Jersey par un carrosse de voiture; mais on ne sait par quel accident le paquet n'est jamais parvenu à son adresse. Il paroît qu'il contenoit quelque papier important, & qu'il n'est pas étranger à la querelle du prince & de la pincesse de Gelles. Quoi qu'il en soit, Lady Jersey a donné sa démission de la maison de la princesse, comme le lord Jersey de la place qu'il occupoit dans celle du prince. Cette grande affaire absorbe l'attention de la cour & de la ville, & occupe même sérieusement celle d'un public qui n'a gueres de rapport avec toutes les querelles des princes & de leurs courtisans.

#### BELGIQUE.

#### De Bruxelles, le 14 thermidor.

Le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse vient de quitter Francfort pour se porter en avant à 15 ou 20 lieues. L'aile gauche & une partie du centre de cette armée, qui avoient remonté le Mein pour poursuivre l'armée autrichienne, en sont venus aux mains évec l'ennemi près de Wierzbourg; il y a eu dans cette occasion un combat des plus sanglans; la cavalerie autrichienne a chargé deux fois de suite l'infanterie française; elle étoit même parvenue à l'enfoncer; mais enfin malgré tous ses effortes elle a été repoussée avec perte. La suite de ce nouveau combat a été la retraite de l'ennemi sur Oschenfurth Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails ajoutent que le général Jourdan vient d'ordonner la formation d'un

camp de réserve au-delà du Mein. Une colonne de troupes paroît se dirig r sur Manheim, & l'on s'attend qu'una partie des armées de Sambre & Meuse & de Rhin & Moselle se donneront la main près de cette place.

D'un autre côté, le siege de Cassel va se commencer avec la plus grande activité: c'est le général de division Bonnard qui en aura le commandement. Déjà les troupes qui en formoient le blocus de loin se sont rapprochées, & les travaux préparatoires commenceront incessamment. Ce qu'il y a de très singulier, c'est que Mayence est toujours libre sur la rive gauche du Rhin; les Français n'ayant quelques postes qu'à plus d'une lieue des ouvraga avancés. La belle artiflerie de gros calibre, trouvée à François fort, servira à réduire ce boulevard de l'Empire. Ainsi les armées républicaines trouvent des magasins de munitions de guerre & de vivres, ainsi que de l'artillerie, à mesure qu'elles avancent en pays ennemi.

Quant au siège de la forteresse d'Erenbreitstein, la attaques de vive force n'ayant pas été assez heureuses pou qu'on pût s'emparer de plusieurs positions qui la couvrent les assiègeans ont adopté une voie moins meurtriere, en même-tems qu'elle est plus sûre, quoique plus lente c'est celle de la perfection des tranchées & des paral-

lèles.

La liberté de la navigation du Rhin, depuis Dusseldorff jusqu'à Nouwied inclusivement, vient d'être primise aux habitans des deux rives de ce fleuve. Toutes la marchandises pourront être transportées par cette voie à l'exception cependant de celles prohibées par des arrêtés.

Le citoyen Tort de la Sonde, traduit devant le tribunal criminel du département de la Dyle, par orde du directoire exécutif, comme prévenu de conspiration contre la sûreté du peuple français, conjointement ave Dumouriez, a paru hier devant ses juges; son affair continuera encore aujourd'hui. C'est le citoyen Réal, a Paris, qui est son défenseur officieux.

Les lettres d'Amsterdam portent qu'une escadre le landaise, qui se trouve dans la mer du Nord, doit ave été obligée de gagner les ports de la No. wege pour évite les Anglais qui ont des forces très-supérieures. Ces de niers sont depuis plusieurs jours devant le Texel.

#### FRANCE.

## De Paris , le 17 thermidor.

Plusieurs journaux ont annoncé l'assassinat du ci-dern Monsieur, prétendant à la couronne de France, qui été, dit-on, blessé à la tête d'une balle de carabin tirée on ne sait par qui, dans une petite ville de l'éte torat de Treves. On ajoute que la blessure n'est pas mot telle. Quoique cette nouvelle soit accompagnée de détal circonstanciés qui y donnent un air de vérité, nous n'e vons pas cru jusqu'ici d'evoir la répéter, parce qu'elle n'est appuyée sur aucune autorité suffisante; & neus passistous à n'y pas croire.

On lit aussi dans differens journaux que le citore Descorches, ci devant ministre de la république à Contantinople, doit partir încessamment pour se rendre Smyrne, d'où il reviendra par Livourne à Paris. Not croyons pouvoir assurer que le citoyen Descorches de France depuis plusieurs mois.

Cornesp Répub avec co

Hambo

Ce n'e ouvrage le répub qu'il sor l'auteur talens qu trois dou mes l'Éc longue n pour dire sûrement que ceu: mes, co admirate dit autre à la rép se reconlisant M titution; ce que l légéreté & trouv moins ri

L'écrit

tion, &

le cours

tardive,

vit l'aute lieues pa arrivent avertisse: constance comparai événemen mander. Il termin tesquieu si je pou vetles ra patrie ; dans cho de M. M On y ch à nos mai déplorati s'occuper présenté effets pol masse de Rien de les leffets : ragans à annoncan le republ origine e

même un

il s'ensuiv

Connespondance Politique, pour servir à l'histoire du Républicanisme français; par M. Maclet du Pan, avec cette épigraphe:

Monstrum horrendnm, informe, ingens, eui lumen adeptum.

Hambourg, Fauche, 1796. in-8°. de 120 pages.

troupes

l qu'une

Rhin &

inmencer

division

s troupes

rochées,

samment,

ence est

Français

ouvrages

à France

e. Ainsi,

de muni-

tein, les

ises pour

ouvrent

riere, e

s lente

es paral

Dussel-

être per-

outes le

tte voie

r des ar-

t le tri-

ar orde

spiration

nent ava

affair

Réal, d

dre hol

loit aven

Ces der

ci-dever

de l'élec

pas mor

e qu'ell

sous per

e à Contre de la C

is. Not

rches e

ce.

Ce n'est point une vaine précision d'observer que cet ouvrage est dirigé, non contre la révolution, mais contre le républicanisme, & le républicanisme français, tel qu'il sortit en 1792 des conférences de trois hommes que l'auteur appelle trois conjurés de cabinet, d'pourvus des talens qui entrainent le peuple ou qui le dominent; tous trois doués d'un orgueil repoussant et prêchant aux hommes VÉGALITÉ.... Le portrait tient une page, & une longue note l'explique. Nous laissons le portrait & la note pour dire une bonne fois que M. Mallet du Pan croit parler sûrement à d'autres qu'a des Français ; qu'il sait bien que ceux-ci ont une opinion arrêtée sur ces trois hommes, comme sur lui - même. Il est monarchiste; il est admirateur déclaré de la constitution anglajse; il nous l'a dit autrefois en cent manieres; il a donné sa malédiction à la république française, & elle s'attend bien qu'ill ne se reconciliera pas avec elle. Tout Français sait donc en lisant M. Mallet du Pan qu'il lit un ennemi de sa constitution; & quoique cet écrivain dise avec plus d'énergie ce que M. de Calonne dit avec plus d'abondance & de légéreté, le lecteur ne lui prêtera guere plus d'attention, & trouvera que c'est le même fonds & même un peu moins riche.

L'écrit est divisé en un avant-propos, une introduction, & une lettre qui sera suivie de neuf autres dans le cours de quelques mois. Il est daté du 10 mars, date tardive, qui, jointe aux considérations de la distance où vit l'auteur, de celle de son imprimerie qui est à 200 lieues par-delà, du tems qu'il faut pour que ses écrits arrivent & pénetrent en France, nous fait juger que ses avertissemens nous arriverent toujours après que les circonstances serent changées; qu'il ne pourra, suivant une comparaison de Démosthene, que se tenir à la suite des événemens, & non se mettre à leur tête, & leur commander, comme ce doit être l'ambition du vrai politique. Il termine son avant-propos par ce beau souhait de Montesquieu : Je me croirois le plus heureux des mortels, si je pouvois faire ensorte que tout le monde est de nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses loix; qu'on pat mieux sentir son bonheur dans chaque pays, &c. Cela est très beau; mais l'écrit de M. Mallet du Pan ne nous fera pas sentir du bonheur. On y chercheroit en vain quelque remede au moins partiel à nos maux, même un léger palliatif, plus utile que cette déploration éternelle de tant de crimes , qu'il vaut micax s'occuper à réparer qu'à rappeler. M. de Calonne nous a présenté quelque consolation dans ce qu'il a dit sur les effets politiques de la dépréciation des assignats, sur la masse de numéraire qui existe lencore en France, &c. Rien de semblable dans M. Mallet du Pan : il nous montge les effets de l'ouragan passé, un ouragan actuel i des ouragans à venie; la terre qui est ravagée a Shles nuées annoncent d'autres ravages. Il commence par établir que le republicanisme français est non - seulement dans son origine et par le fait, mais par son essence et en lui même un état de révolution. Ce principe une fais admis, il s'ensuivroit bien que, comme le veut M. Mallet du Pangil port gour les départemens.

tout est révolutionnaire dans notre république, & les gouvernement actuel & les gouvernemens à venir, & les constitutions abolies, & la constitution du moment, & d'autres constitutions qui, selon lui, viendront & se succèderont jusqu'à ce qu'enfin (il ne sait quand, il ne sait comment) tout retombe dans sa chere & bien-aimée monarchie, où il ne doute pas que tout ne soit un jour bien ordonné.

Tout français qui desire la liberté & le repos (& il est tems de les desirer) opposera à ce principe de M. Mallet du Pan, la croyance très sincere & très-raisonnable, que l'état républicain n'est point nécessairement un état de revolution, qu'il peut y avoir une votonté générale, que cette volonté genérale n'est point en der-niere analyse la volonté d'une faction & le despotisme des plus violent; qu'elle peut être, & parsaitement raisonnable, & suffisamment manifestée par des représentans qui déliberent, & completement exécutée par des administrateurs revêtus d'un pouvoir énergique, mais limité par la loi : qu'en un mot il peut y avoir, même pour une population immense, une constitution républicaine, que nous en avons une, qu'il ne s'agit que de la soutenir, & que tous les inconvéniers que la correspondance détaille avec tant de soin, proviennent ou de ce que cette constitution n'existoit pas encore, ou de ce qu'on a hésité de la suivre d'abord, & qu'on a pris le change sur ses vrais ennemis.

Quand on est bien convaincu de cette doctrine, qui pourroit être la véritable doctrine françoise, on peut line sans effroi M. Mallet du Pan. Il déplore beaucoup d'absurdités impolitiques, de grands malheurs, d'épouvantables crimes. Ni ces maux, nl ces erreurs n'appartiennent à une république; & quoi qu'en disc le monarchique écrivaia, notre constitution n'est point un produit & une variété de république, si ce n'est comme le pansement est le produit d'une blessure, dont il est en même-tems le remede.

Nous croyons que le lecteur, muni de ce préservatif, peut sans danger se livrer à la lecture de M. Mallet du Pan, & que son ouvrage, lu dans cet esprit, pourra produire le bien qu'il prétend s'être proposé pour objet,

nous rendre notre patrie et nos loix plus cheres.

Qu'importe que ses réflexions soient chageises, que l'expression en soit très-forte? elles pourroient même être vraies, sans que notre constitution actuelle, bien observée, en fut moins boune. Cependant rous ne ferons pas de plus longues citations pour ménager la foiblesse de plusieurs dont la foi n'est pas assez robuste pour supporter la lecture des hérétiques.

Et de M. Mallet du Pan, qu'en dirons-nous? quel jugement porterons-nous de sa personne? aucur; mais nous
dirons ceiui qu'en a porté le tres républicain représentant.
Mercier, qu', comma on sait, a porté long tems la république dans sa tête, ainsi que Jupiter portoit Minerve.
Le représentant Mercier, dans un ouvrage de politique,
imprime l'an premier de la révolution, app lle M. Mullet
du Pan, un écrivain très versé dans les connoissances les
plus exactes des matieres politiques, et qui a la sagesse de ne jamais rien accorder en ce genre aux idées
abstraites.

L'écrit est donc sans danger, & on le trouvera chez Maret, libraire, Palais-Egalité, cours des Fontaines, no. 1081; le prix est 48 sols à Paris, & 3 liv. franc de port sour les départemens.

## CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Suite de la séance du 16 thermidor.

Après avoir rendu compte des faits & de la correspondance des autorités constituées, Thibaudeau a repris la

Malheur, s'est il écrié, à ceux qui mettent leurs passions à la place de l'intérêt public! le sang qui a coulé

retombera sur leur tête.

Ces réflexions ne sont pas ici étrangeres; quelle est en effet la situation du département des Bouches du-Rhône? Il est tout à-la-fois sous le régime révolutionnaire & militaire: il n'y existe d'autorités véritablement constitu-tionnelles que le tribunal; encore lui a-t-on accolé le Fouquier-Thinville du Midi, Riquet, accusateur-public de la sanguinaire commission de Marseille. Nous n'examinerons pas ici le danger de la faculté accordée au directoire exécutif de mettre en état de siège & d'enlever ainsi à la constitution des départemens entiers. Les avantages qu'on en a éprouvés dans la Vendée ne le dégagent pas des dangers qui l'accompagnent, & sans doute vous vous occuperez d'adoucir ce remede violent.

J'observe au surplus que les membres du tribunal des Bouches-du Rhône sont la plupart en fuite, parce qu'il n'y a pour eux aucune sûrcté, & que s'ils recherchoient les coupables, ils courroient eux-mêmes le risque de devenir les victimes des assessins. Espérons que le directoire plus éclairé prendra enfin les mesures nécessaires pour faire entierement disparoître l'arbitraire, & rallier tous les citoyens au gouvernement, en les faisant égale-

ment jouir de leurs droits.

Il vous reste à prononcer sur la validité des assemblées primaires de Marseille. Sur vingt-deux assemblées seulement, 2500 citoyens ont été privés du droit d'élire, que leur garantissoit la constitution. Leurs justes plaintes, prononcé d'avance l'annullation des élections signées par le sang.

Il est tems de rattacher au gouvernement ces contrées où il y a plus d'esprit d'indépendance que de liberté. Que les matheurs de la révolution nous instruisent ! Arrêtez le sang qui coule, & que la paix intérieure soit au moias

le premier bienfait de la constitution!

Thibeudeau termine par proposer, comme nous l'avons dit, d'annuller les elections faites à Marseille le premier thermidor. Cette proposition a été adoptée à la presqu'unanim té. Louvet n'a pas voté; mais quand on a demandé l'impression du rapport, il s'est levé & a crié: Et les pieces, les pieces; esin, a t-il dit l'instant d'après, qu'on pût les comparer au rapport. Thibaudeau a représenté que ces pieces faisoient partie du rapport ; le tout sera imprimé, & malgré l'opposition de quelques membres, distribue au nombre de six exemplaires.

On ordenue l'impression d'un nouveau tarif pour le prix du transport des effets & marchandises par terre & par eau. Perès demante qu'on fasse demain le rapport dénoncé

il y a quelque tems sur une amnistie générale; la premiere a fait, s lon lui, tant de mal, qu'il se propose de

domander, our le nouveau projet, la question préalable, Le directoire fait parvenir de nouvelles pieces sur le Midi; elles sont renvoyées à la commission.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 16 thermidor.

Le conseil renvoie une résolution relative à l'organisa. tion de la haute-cour de justice, à l'examen d'une commission composée des citoyens Baudin, Tronchet, Malleville, Roger-Ducos & Darmagniac.

Plusieurs autres résolutions sont également renvoyées

à des commissions spéciales.

Après avoir entendu le rapport d'un de ses membres au nom d'une commission, il approuve une résolution qui met une somme de 500,000 livres à la disposition du ministre des relations extérieures.

On s'occupe ensuite du renouvellement de la commission chargée de surveiller la trésorerie nationale.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 17 thermidor.

Bornes demande que demain on présente au conseil l'acts

d'accusation de Drouet & de ses complines

Thibaudeau, au nom de la commission à laquelle le conseil a ranvoyé les nouvelles pieces relatives aux troubles du Midi, qui lui sont parvenues hier, send compte de leur contenu. Quant à celles qui con ernent Marseille, ce ne sont que des duplicata; celles d'Aix annoncent un nouveau meurtre commis sur la personne d'un garde cham-

Thibaudeau lit ces pieces; elles portent qu'on est parvenu à rétablir momentanément le calme en suspendant la garde nationale de toute fonction, & en faisant faire

le service par la troupe de ligne.

Elles donnent d'ailleure une idée de la situation de ces malheureuses contrées qui fait frémir ; le commissaire du pouvoir exécutif demande à être remplacé si on n'envois pas des forces considérables ; l'administration départementale ne cache pas que des bandes d'assassins parcourent les rues armés de pied en cap; mais rien n'est plus capable de peindre l'état où se trouve cette commune qu'une phrase d'un arrêté pris par la même administration; en y recommande à tous les hommes de rester chez eux & de ne laisser sortir que les femmes pour pourvoir à la subsistance des familles.

Les auteurs de tous ces massacres restent toujours ignorés; une de ces pieces les attribue aux royalistes & aux terroristes tout ensemble; elle ne déguise pas au moins que ces derniers y ont pris part avec cette férocité qui

les caractérise.

Thibaudeau ne fait pas de proposition nouvelle ; il demande seulement que ces nouvelles pieces soient jointes à celles lues hier & envoyées avec elles au conseil des anciens à l'appui de la résolution prise hier par le conseil. Ordonné.

Réal demande la parole ; il veut parler sur l'arrêté da département d'Aix... Tout en rendant justice à l'énergie de cet arrêté, dit-il, j'ai remarqué...

Tous les membres du conseil se levent & sortent; Réal

descend de la tribune, & la séance est levée.

De l'Imprimerie de Boyen, Suand & Xhnouer, propriétaires & éditeurs du Journal des Nouvelles Politiques, Rue des Moulins, nº. 500.

Nº.

Destitution Co. sell ports d

du dire

buque.

9

Le prin mandemen majesté in trer les F chargé de Piusieurs rement po serve, ma fection de

où assiste tiois ordr lement est de la derr est mis su ment ou chargés d grand-duc tinės pou l'état eccl ment des de Livour En con

Avant-h

a expédié de dépêcl sont desti a fait par pour le c